



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 6 août 2012, tenue immédiatement après la séance extraordinaire de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue à 19h30, soit à 19h36.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de M. Normand Girouard, maire suppléant.

Mme la mairesse Déborah Bélanger est absente.

Mme Julie Godard, directrice générale, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, et M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 19h56.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Normand Girouard, maire suppléant, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h36.

296/06-08-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier :

en reportant l'item suivant à une prochaine séance :

F.1 Adoption du Règlement numéro 208 concernant le nourrissage des animaux sauvages

et en ajoutant l'item suivant :

L.2 Report de la séance ordinaire du 4 septembre au 5 septembre 2012.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 30 juillet 2012

Période de questions du public

A.1 Demandes de dérogations mineures

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2012
2. Approbation du budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge
3. Annulation de la facture numéro 11087 pour une intervention du Service incendie
4. Appropriation du surplus affecté pour le branchement de service à la nouvelle conduite d'aqueduc Bellevue

C Gestion administrative

1. Formation d'un Comité de sélection : Poste de « greffier et directeur général adjoint »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2012-04 sur invitation : Fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver : Octroi de contrat
2. Caractérisation du site - phase 1 et caractérisation biologique pour des travaux liés au bouclage de l'aqueduc sous la rivière Rouge : Mandat professionnel à une firme de consultants en environnement : Octroi de contrat
3. Appel d'offres numéro 2012-05 sur invitation : Construction d'un bloc sanitaire de services publics pour le Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique
4. Abrogation de la résolution numéro 091/05-03-12 : Addenda numéro 1 au bail pour la location du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
5. Appel d'offres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement
6. Location d'une salle au Directeur général des élections du Québec

E Avis de motion

F Adoption des règlements

1. Adoption du Règlement numéro 208 concernant le nourrissage des animaux sauvages - *reporté*
2. Adoption du Règlement numéro 209 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal

G Sécurité publique

1. Autorisation de participation au Forum régional des élus de l'Outaouais

H Transport routier

1. Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réduction de la limite de vitesse sur le chemin de la Mullen
2. Projet de bornes d'Hydro-Québec : Mise en place d'un circuit électrique

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Mandat à une firme d'avocats pour mise en demeure, constat d'infraction et procédure judiciaire
2. Mandat à une firme d'avocats
3. Mandat à une firme d'avocats
4. Demande de PIIA 2012-P17 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
5. Demande de PIIA 2012-P18 / PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales
6. Demande de PIIA 2012-P19 / PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales
7. Approbation d'un projet de développement
8. Adhésion au Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL)
9. Approbation d'une entente de transaction

K Loisirs et culture

1. Approbation du protocole d'entente entre la Ville et l'organisme « Plein Air Haute-Rouge »
2. Présentation d'une demande de subvention sur le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) de Développement Économique Canada

L Divers

1. Appui contre la réforme du régime d'assurance-emploi : Demandes du Conseil central des Laurentides CSN
2. *Report de la séance ordinaire du 4 septembre au 5 septembre 2012*

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

297/06-08-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012 soit adopté tel que
préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

298/06-08-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 30 JUILLET 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-
verbal de la séance ordinaire ajournée du 30 juillet 2012 dans les délais requis et s'en
déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 30 juillet 2012 soit adopté tel
que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

Période de questions du public

M. Normand Girouard, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des
questions.

Les membres du conseil et fonctionnaires répondent aux questions adressées par le
public.

Note : M. Jean-Louis Boileau et M. Sylvain Valiquette quittent la séance. Il
est 19h56.

GESTION FINANCIÈRE

299/06-08-12

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2012

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des
comptes de juillet 2012 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 19986 à 20545) :	231 793,86 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres)	91 827,16 \$
Comptes courants (ch. # 121109 à 121421) :	684 967,12 \$
Total :	1 008 588,14 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du
règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement
numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et
entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du
règlement numéro 170.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

300/06-08-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (O.M.H.) DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge, le tout tel que présenté le 7 juin 2012 par la Société d'Habitation du Québec.

D'approuver la contribution supplémentaire de 5 000,00 \$ de la Ville de Rivière-Rouge se rapportant à ce budget révisé 2012.

ADOPTÉE

301/06-08-12

ANNULATION DE LA FACTURE NUMÉRO 11087 POUR UNE INTERVENTION DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'annuler la facture numéro 11087 émise le 13 mai 2011 par la Ville de Rivière-Rouge à M. Alejandro De Castro au montant de 1 702,23 \$ reliée à une intervention du Service incendie.

ADOPTÉE

302/06-08-12

APPROPRIATION DU SURPLUS AFFECTÉ POUR LE BRANCHEMENT DE SERVICE À LA NOUVELLE CONDUITE D'AQUEDUC BELLEVUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture de la compagnie « L.A. Hébert » du 3 juillet 2012 relative au branchement de service à la nouvelle conduite d'aqueduc Bellevue, au montant total de 6 898,50 \$ incluant les taxes applicables.

Que cette dépense soit prise à même le surplus affecté de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité pour l'entretien des chemins prévu à la résolution numéro 186/02-05-11 adoptée à la séance du 2 mai 2011.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

303/06-08-12

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION : POSTE DE « GREFFIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT »

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De former un Comité de sélection des candidatures pour le poste de « greffier et directeur général adjoint » qui sera composé des personnes suivantes :

Mme Déborah Bélanger, M. Denis Lacasse, M. Normand Girouard, M. Yves Sigouin, M. Normand Gravel et Mme Julie Godard.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

304/06-08-12

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-04 SUR INVITATION : FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-12 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2012-04 sur invitation pour la fourniture de 10 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver, le résultat de l'ouverture des soumissions du 26 juillet 2012 à 14h05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (total incluant les taxes applicables : T.P.S. et T.V.Q.)
Les Agrégats de Labelle inc. Le 26 juillet 2012 à 13h45	56 912,63 \$

CONSIDÉRANT l'étude de la seule soumission reçue effectuée par le directeur des travaux publics de la Ville et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture de 10 000 tonnes métriques de gravier de type MG-12 (0-1/2'') pierre supplémentaire (mélange spécial) pour l'entretien des chemins d'hiver à la compagnie « Les Agrégats de Labelle inc. », étant le seul soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 25 juillet 2012 au coût de 56 912,63 \$ incluant les taxes (coût de 49 500,00 \$ plus les taxes applicables, soit 10 000 tonnes métriques à 4,95 \$ la tonne plus les taxes applicables).

Que la fourniture de gravier de type MG-12 soit effectuée conformément à l'appel d'offres numéro 2012-04 sur invitation de la Ville daté du 3 juillet 2012 et portant l'identification « Appel d'offres numéro 2012-04 sur invitation fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver ».

ADOPTÉE

305/06-08-12

CARACTÉRISATION DU SITE - PHASE 1 ET CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE POUR DES TRAVAUX LIÉS AU BOUCLAGE DE L'AQUEDUC SOUS LA RIVIÈRE ROUGE : MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME DE CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT : OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adjuge le contrat de mandat professionnel à la firme d'ingénieurs Genivar inc. pour la réalisation de caractérisations environnementales dans le but de compléter une demande de certificat d'autorisation (article 32, *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE)) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour des travaux liés au bouclage de l'aqueduc sous la rivière Rouge, soit pour le bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud entre la station existante de la Ville et le secteur du garage municipal, tel mandat



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

pour le montant forfaitaire de 7 500,00 \$ plus les taxes applicables (soit 8 623,13 \$ avec les taxes applicables), se détaillant comme suit, le tout selon leur offre de service du 25 juillet 2012 :

- Réalisation de la caractérisation du site - phase 1 : 3 500,00 \$
- Réalisation de la caractérisation biologique : 4 000,00 \$.

Que la réalisation du mandat soit effectuée conformément à la description mentionnée au document de la Ville daté du 16 juillet 2012 portant l'identification « demande de prix, devis et formule de prix soumis Annexe A sujet : caractérisation du site - phase 1 et caractérisation biologique pour des travaux liés au bouclage de l'aqueduc sous la rivière Rouge : mandat professionnel à une firme de consultants en environnement ».

Que les coûts liés à cette dépense soient acquittés à même le montant à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 pour un montant maximum de 8 623,13 \$.

ADOPTÉE

306/06-08-12

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-05 SUR INVITATION : CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE DE SERVICES PUBLICS POUR LE VILLAGE-RELAIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de l'appel d'offres numéro 2012-05 sur invitation de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés du 6 août 2012.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des entrepreneurs choisis par la directrice générale, Mme Julie Godard, le 27 juillet 2012 pour la réalisation de travaux de construction d'un bloc sanitaire de services publics pour le Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge sur les lots numéros P-12, P-13 et P-14, rangs 2 et 3 du cadastre officiel du Canton de Turgeon.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville de Rivière-Rouge dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE DE SERVICES PUBLICS POUR LE VILLAGE-RELAIS » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 27 août 2012 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière adjointe, ou par la directrice générale de la Ville, le 27 août 2012 à 14h05 au bureau de la Ville.

ADOPTÉE

307/06-08-12

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 091/05-03-12 : ADDENDA NUMÉRO 1 AU BAIL POUR LA LOCATION DU RESTAURANT ET DU BAR AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 091/05-03-12, adoptée à la séance du 5 mars 2012, puisque ce qui était visé à cette résolution a été inclus dans le bail mentionné à la résolution numéro 277/03-07-12 adoptée à la séance du 3 juillet 2012.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

308/06-08-12

Abrogée par la
résolution numéro
337/05-09-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

APPEL D'OFFRES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une ville de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU que la Ville désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge confirme son adhésion au regroupement de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une (1) année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq (5) ans.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la Ville.

ADOPTÉE

309/06-08-12

LOCATION D'UNE SALLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser, Mme Julie Godard, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le contrat de location de la salle Jeanne-Gariépy au coût de 1 400,00 \$, sans taxes, entre le 8 août et le 4 septembre 2012 pour la tenue d'un bureau électoral pour permettre la tenue d'un bureau de révision et les autres événements électoraux, en précisant que l'utilisation du local par le Directeur général des élections du Québec est gratuite lors des journées du vote par anticipation, conformément à la Loi électorale, et que le tarif ci-dessus n'a pas à être appliqué pour les journées du vote par anticipation.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

310/06-08-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 209 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Yves Sigouin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2012;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le greffier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 209 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 209, imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal, est reproduit au livre des règlements.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

311/06-08-12

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU FORUM RÉGIONAL DES ÉLUS DE L'OUTAOUAIS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de MM. les conseillers Normand Girouard et Yves Sigouin, ainsi que de la directrice générale Mme Julie Godard, au Forum régional des élus de l'Outaouais devant avoir lieu les 3 et 4 octobre 2012 à Montebello.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

312/06-08-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

TRANSPORT ROUTIER

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR LA RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DE LA MULLEN

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à l'attention du conseil municipal que, sur le chemin de la Mullen, face à l'adresse civique 1397, les véhicules circulent à vive allure lorsqu'ils dépassent d'autres véhicules, ce qui affecte le calme et la tranquillité du voisinage particulièrement pour les usagers d'un gîte touristique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'évaluer une réduction de la limite de vitesse et d'interdire les dépassements dans le secteur du 1397, chemin de la Mullen, à Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

313/06-08-12

PROJET DE BORNES D'HYDRO-QUÉBEC : MISE EN PLACE D'UN CIRCUIT ÉLECTRIQUE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de partenariat pour le déploiement au Québec de bornes de recharges à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer une telle entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

314/06-08-12

Modifiée par la
résolution numéro
431/05-11-12

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS POUR MISE EN DEMEURE, CONSTAT D'INFRACTION ET PROCÉDURE JUDICIAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, pour entreprendre toute procédure judiciaire pénale, incluant la préparation du constat d'infraction, la présentation de la preuve et l'audition du dossier, avec mise en demeure au préalable, à l'égard du dossier de contraventions aux règlements d'urbanisme pour la propriété située sur la partie de lot 49A du rang Sud-Ouest, au cadastre officiel du Canton de Marchand, pour le matricule 9841-64-6595.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

315/06-08-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS

ATTENDU que les lots plus amplement connus et désignés comme étant des parties des lots 26 et 27, rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, circonscription foncière de Labelle, respectivement pour les matricules 1756-30-4010 et 1756-40-4565 (ci- après appelés « *la Propriété* »), sont situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que par l'entremise de ses inspecteurs, la Ville a constaté sur la Propriété de nombreuses contraventions à sa réglementation;

ATTENDU que la Ville ne peut tolérer ces multiples contraventions à ses règlements municipaux;

ATTENDU que le propriétaire a été formellement mis en demeure par les procureurs de la Ville de Rivière-Rouge de corriger les éléments qui contreviennent aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que malgré les divers échanges, en date de ce jour, la Propriété est toujours en contravention avec les règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, soit et est mandatée afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

316/06-08-12

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS

ATTENDU que le lot plus amplement connu et désigné comme étant partie du lot 29, rang 2 du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 9538-68-4334 (ci- après appelé « *la Propriété* »), est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que suite à l'obtention d'un permis de construction pour le bâtiment principal, le chalet existant devait être transformé en bâtiment accessoire ou être démoli;

ATTENDU que le nouveau bâtiment principal est maintenant habitable;

ATTENDU que par l'entremise de ses inspecteurs, la Ville a constaté que le chalet existant n'a pas été transformé en bâtiment accessoire ou encore démoli;

ATTENDU que la Ville ne peut tolérer cette contravention à ses règlements municipaux;

ATTENDU que le propriétaire a été formellement mis en demeure par les procureurs de la Ville de Rivière-Rouge de corriger cette contravention aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

ATTENDU que malgré les divers échanges, en date de ce jour, la Propriété est toujours en contravention avec les règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, soit et est mandatée afin d'obtenir de la Cour supérieure les ordonnances nécessaires afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

317/06-08-12

DEMANDE DE PIIA 2012-P17 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), a été présentée pour la propriété située au 298, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 32, du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et identifiée par le matricule 9941-65-3666;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'ajout d'une (1) à trois (3) nouvelles enseignes pour l'emplacement qui sera occupé par « Herba Yoga » au 298, rue L'Annonciation Sud;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-12 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA-01 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les propositions d'enseignes projetées avec des couleurs s'harmonisant avec le bâtiment actuel et conformément aux dispositions réglementaires pour un commerce ou pour un usage additionnel à l'habitation, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

318/06-08-12

DEMANDE DE PIIA 2012-P18 / PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour la propriété située au 1855, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 43-97, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et identifiée par le matricule 9940-83-6265;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le remplacement de l'enseigne existante sur socle;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-14 et qu'elle est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA-02 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le remplacement de l'enseigne sur socle selon l'esquisse fournie à cet effet et conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

319/06-08-12

DEMANDE DE PIIA 2012-P19 / PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour une propriété qui sera située sur le lot 39-06, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand et identifiée par le matricule 0039-36-7582;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée qui selon le plan fourni ne sera visible ni du chemin du Rapide ni de la piste cyclable « Le P'tit Train du Nord » et sera en concordance avec l'implantation des propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-04 et qu'elle est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA-02 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'implantation et le visuel architectural de la propriété selon les plans et croquis fournis, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

320/06-08-12

APPROBATION D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT que la demande porte sur un projet de lotissement comprenant deux (2) phases de développement sur des parties du lot 39, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand et identifiées par le matricule 0039-54-5075;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT que la phase 1 est contiguë à la rue Raymond existante;

CONSIDÉRANT que la phase 2 comporte l'ajout d'une nouvelle portion de rue non identifiée à notre plan d'urbanisme et se trouvant dans la zone péri-urbaine, cette phase devant faire l'objet d'une autorisation préalable et d'une modification future du plan et des règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'approuver ledit projet de développement tel que présenté et de procéder dès cet automne à des discussions et modifications afin de pouvoir permettre le développement de la phase 2, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

321/06-08-12

ADHÉSION AU REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR LA PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU DES HAUTES-LAURENTIDES (RAP-HL)

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge adhère au Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL) pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, pour une somme de 40,00 \$ sans taxes.

ADOPTÉE

322/06-08-12

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE TRANSACTION

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de transaction rédigée par M^e Catherine Fafard, avocate, à intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et « Gestion Immobilière Valor inc. ».

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

323/06-08-12

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE »

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rivière-Rouge et l'organisme « Plein Air Haute-Rouge », tel que soumis au conseil municipal par le Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ce protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

324/06-08-12

Remplacée par la
résolution numéro
354/17-09-12

Remplacée par la
résolution numéro
358/24-09-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE (FAIC) DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et le directeur du Service des loisirs et de la culture à présenter et signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande de subvention sur le Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) de Développement économique Canada pour un projet d'amélioration des patinoires, du parc Michel-Beaudoin et de la place de la gare de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

DIVERS

325/06-08-12

APPUI CONTRE LA RÉFORME DU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI : DEMANDES DU CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES (CSN)

ATTENDU que la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et travailleurs les plus précaires;

ATTENDU que cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois (3) demandes de prestations et qui ont touché plus de soixante (60) semaines de prestations au cours des cinq (5) dernières années;

ATTENDU que le gouvernement exigera que ces chômeuses et chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de cent (100) kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

ATTENDU que cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

ATTENDU que d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et chômeurs de contester une décision défavorable;

ATTENDU que l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

ATTENDU que ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

ATTENDU que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres, dans le secteur manufacturier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'exiger du Gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et travailleurs de notre région.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

D'exiger du Gouvernement fédéral d'être consulté sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et travailleurs de notre région.

ADOPTÉE

326/06-08-12

REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE AU 5 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De reporter la séance ordinaire devant se tenir mardi le 4 septembre 2012 au mercredi 5 septembre 2012 à 19h30.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 432/07-11-11, adoptée à la séance du 7 novembre 2011 par le Conseil de la Ville dont le titre est « dates des séances ordinaires du Conseil de la Ville pour l'année 2012 », relativement à la séance du mois de septembre 2012.

ADOPTÉE

Période de questions du public

M. Normand Girouard, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil, la directrice générale et le greffier répondent aux questions adressées par le public.

327/06-08-12

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h50.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.

M. Normand Girouard, maire suppléant, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LE MAIRE SUPPLÉANT

LE GREFFIER

Normand Girouard

Pierre St-Onge

LA MAIRESSE

Déborah Bélanger